

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2022

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
Tableau 1 – Produits et charges – Subvention à des fins spéciales	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Hamilton,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'aide à l'enfance de Hamilton (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada (« NAGR du Canada »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites au paragraphe « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit d'états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Burlington, Ontario

20 juin 2022

MNP SENCRL, s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

	Fonds pour la protection de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds des immobilisations	Total de 2022	Total de 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
À court terme						
Trésorerie	2 508 473	621 462	2 426 899	—	5 556 834	4 572 852
Placements (Notes 4, 9)	140 060	—	1 304 309	—	1 444 369	2 381 113
Débiteurs						
Créance sur la province de l'Ontario	610 813	—	—	—	610 813	—
Taxe de vente harmonisée à recevoir	254 599	—	—	—	254 599	212 011
Soldes interfonds	(10 728)	(28 921)	(595 335)	634 984	—	—
Produits divers	300 842	—	22 000	—	322 842	223 636
Charges payées d'avance et dépôts	388 172	—	14 900	—	403 072	268 852
	4 192 232	592 541	3 172 773	634 984	8 592 529	7 658 464
Placements à long terme (note 4)	—	—	873 060	—	873 060	—
Immobilisations (note 5)	—	—	—	8 882 962	8 882 962	9 755 342
	4 192 232	592 541	4 045 833	9 517 946	18 348 551	17 413 806
Passifs						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	3 629 072	—	9 899	—	3 638 971	3 845 600
Dettes envers la province de l'Ontario	—	—	—	—	—	354 786
Fonds du REEE en fiducie (note 7)	516 650	—	—	—	516 650	469 139
Fonds de la subvention éPOE en fiducie (note 8)	—	273 097	—	—	273 097	264 596
Fonds de défense juridique en fiducie (note 9)	140 060	—	—	—	140 060	139 062
Emprunts bancaires (note 10)	—	—	—	1 019 144	1 019 144	1 427 287
	4 285 782	273 097	9 899	1 019 144	5 587 922	6 500 470
Engagements (note 13)						
Passifs éventuels (note 14)						
Solde du fonds						
Fonds investis en immobilisations	—	—	—	7 863 818	7 863 818	8 328 055
Fonds grevés d'une affectation interne (note 11)	—	—	—	634 984	634 984	—
Fonds grevés d'une affectation externe (note 12)	(93 551)	319 444	84 649	—	310 542	131 421
Fonds non affectés	—	—	3 951 285	—	3 951 285	2 453 860
	(93 551)	319 444	4 035 934	8 498 802	12 760 629	10 913 336
	4 192 232	592 541	4 045 833	9 517 946	18 348 551	17 413 806

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration,

DEBORAH CHRISTOPHERSON

Administrateur

David J. Mifant

Administrateur

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton
Etat des résultats et de l'évolution des soldes des fonds
Exercice clos le 31 mars 2022

					2022	2021
	Fonds pour la protection de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Province de l'Ontario						
Tranche à court terme du financement	46 802 603	309 126	—	12 900	47 231 729	47 135 307
Versement pour déficit historique	—	—	—	—	—	1 327 362
Recouvrements de charges	897 195	—	—	—	897 195	528 804
Gouvernement du Canada						
Avantages et allocations spéciales pour enfants	1 351 446	—	—	—	1 351 446	1 597 147
Autres sociétés d'aide à l'enfance	456 239	—	—	—	456 239	452 633
Intérêts	33 803	2 017	32 381	—	68 201	64 828
Loyer	74 554	—	270 000	—	344 554	352 684
Dons	—	—	279 125	—	279 125	214 633
Gain sur la vente d'immobilisations	—	—	—	1 783 383	1 783 383	377 468
Produits divers	128 323	—	13 259	—	141 582	111 884
Subventions à des fins spéciales (Tableau 1)	289 615	—	—	—	289 615	553 960
	50 033 778	311 143	594 765	1 796 283	52 843 069	52 716 710
Charges						
Salaires	21 604 724	—	102 862	—	21 707 586	20 872 069
Avantages sociaux	6 669 405	—	39 839	—	6 709 244	6 083 758
Paievements de pension	12 195 791	—	—	—	12 195 791	12 094 012
Besoins personnels des clients	396 467	243 908	176 691	—	817 066	791 168
Frais de déplacement	693 020	—	—	—	693 020	448 192
Soins de santé et autres	602 238	—	—	—	602 238	470 469
Services professionnels pour clients	2 157 005	—	—	—	2 157 005	623 930
Transfert aux comptes d'épargne de la Subvention éPOE	—	96 782	—	—	96 782	99 768
Subventions ciblées	1 515 240	—	—	—	1 515 240	1 321 695
Aide financière	548 845	—	—	—	548 845	377 251
Charges de programmes	12 524	—	230 919	—	243 443	180 192
Formation	152 447	—	—	—	152 447	183 624
Services professionnels autres que pour des clients	328 136	—	—	—	328 136	230 364
Occupation de l'immeuble	405 595	—	49 979	—	455 574	552 188
Technologie	556 655	—	—	—	556 655	467 807
Amortissement des immobilisations	—	—	—	588 608	588 608	647 243
Charges diverses	839 472	—	1 251	—	840 723	824 921
Administration du bureau	234 375	—	—	—	234 375	315 396
Promotion et publicité	36 029	—	—	—	36 029	36 732
Subventions à des fins spéciales (Tableau 1)	289 615	—	—	—	289 615	553 960
	49 237 583	340 690	601 541	588 608	50 768 422	47 174 739
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits), compte non tenu des éléments ci-dessous	796 195	(29 547)	(6 776)	1 207 675	2 074 647	5 541 971
Moins la dette envers la province de l'Ontario dans le cadre du Fonds pour un budget équilibré (note 16)	(120 254)	—	—	—	(227 354)	(1 884 939)
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	675 941	(29 547)	(6 776)	1 207 675	1 847 293	3 657 032
Solde du fonds à l'ouverture de l'exercice	(308 219)	348 991	2 544 509	8 328 055	10 913 336	7 256 304
Transferts interfonds (note 2)	(461 273)	—	1 498 201	(1 036 928)	—	—
Solde du fonds à la clôture de l'exercice	(93 551)	319 444	4 035 934	8 498 802	12 760 629	10 913 336

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

					2022	2021
	Fonds pour la protection de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement						
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	675 941	(29 547)	(6 776)	1 207 675	1 847 293	3 657 033
Ajouter les éléments hors trésorerie						
Amortissement des immobilisations	—	—	—	588 608	588 608	647 243
Gain sur la vente d'immobilisations	—	—	—	(1 783 383)	(1 783 383)	(377 468)
Transferts interfonds	(461 273)	—	1 498 201	(1 036 928)	—	—
Variation de la créance sur/dette envers la province de l'Ontario	(965 599)	—	—	—	(965 599)	(628 558)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(42 588)	—	—	—	(42 588)	19 602
Soldes interfonds	194 396	75 428	365 160	(634 984)	—	—
Charges diverses	(77 206)	—	(22 000)	—	(99 206)	59 681
Charges payées d'avance et dépôts	(140 570)	—	6 350	—	(134 220)	31 142
Créditeurs et charges à payer	(211 341)	—	4 712	—	(206 629)	330 103
Fonds du REEE en fiducie	47 511	—	—	—	47 511	40 342
Fonds de la Subvention éPOE en fiducie	—	8 501	—	—	8 501	(1 704)
Fonds de défense juridique en fiducie	998	—	—	—	998	139 062
	(979 731)	54 382	1 845 647	(1 659 012)	(738 714)	3 916 479
Activités d'investissement						
Augmentation (diminution) des placements	(998)	—	64 682	—	63 684	(326 327)
Produit de la vente	—	—	—	2 279 218	2 279 218	690 081
Achat d'immobilisations	—	—	—	(212 063)	(212 063)	(589 279)
	(998)	—	64 682	2 067 155	2 130 839	(225 525)
Activités de financement						
Remboursement des emprunts bancaires	—	—	—	(408 143)	(408 143)	(755 473)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(980 729)	54 382	1 910 329	—	983 982	2 935 481
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 489 202	567 080	516 570	—	4 572 852	1 637 371
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 508 473	621 462	2 426 899	—	5 556 834	4 572 852
Composantes de la trésorerie						
Trésorerie					5 556 834	4 572 852
Dette bancaire					—	—
					5 556 834	4 572 852

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Mission de l'organisation

Constituée en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, la Société d'aide à l'enfance de Hamilton (la « Société ») se dévoue à la protection et au bien-être des enfants tout en soutenant leur autonomie et l'intégrité des familles. La Société fournit des services exhaustifs d'aide sociale à l'enfance et des programmes auxiliaires financés par l'entremise de dons et de subventions. Elle est constituée en tant qu'organisme à but non lucratif et organisation caritative sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Par conséquent, la Société est exonérée d'impôt conformément à l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 »), après quoi une gamme de mesures de santé publique et d'urgence ont été mises en place pour lutter contre la propagation du virus. À l'heure actuelle, on ne peut établir la durée ni l'incidence de la COVID-19. Il est également impossible d'estimer avec fiabilité la durée et la gravité de son incidence sur les résultats financiers et la situation de la Société pour les périodes futures.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables de la Société sont les suivantes :

Comptabilité par fonds

La Société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le Fonds pour la protection de l'enfance est réservé aux activités effectuées en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Le Fonds de la Société fait état du total des actifs, des passifs, des produits et des charges de fonds individuels que le conseil d'administration affecte de temps à autre à des fins déterminées. Ces fonds proviennent non seulement des activités de collecte de fonds, mais aussi de dotations, de legs particuliers et du revenu locatif. Ces produits proviennent de sources non financées par le Ministère et constituent des produits non répartis. Par conséquent, ils ne sont pas compris dans le Fonds pour la protection de l'enfance. Le Fonds de la Société comprend des propriétés acquises à l'aide de dons monétaires, lesquelles sont louées à une entité non liée qui les utilise comme hébergements d'accueil. Tous les frais liés à ces actifs sont inclus dans les charges du Fonds de la Société.

Le Fonds des immobilisations fait état des actifs, des passifs, des produits et des charges qui se rapportent aux immobilisations de la Société ainsi que des apports accumulés et autres montants affectés à l'achat et au maintien de celles-ci.

Le Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants fait état des fonds transférés à la Société, de la subvention équivalente à la Prestation ontarienne pour enfants obtenue de la province de l'Ontario, des charges admissibles et des subventions allouées à un programme d'épargne pour les enfants qui sont pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance. Ce fonds vise à fournir du soutien à ces enfants, entre autres, sous forme de tutorat, de développement des compétences et d'activités récréatives ainsi que de l'aide transitoire à ceux qui quittent la prise en charge. Afin de satisfaire ces besoins transitoires et conformément à une directive du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (le « Ministère »), un programme d'épargne a été établi en vue d'inculquer aux jeunes admissibles les compétences financières nécessaires pour mener une vie indépendante et leur fournir des fonds pour financer leurs besoins de base après leur départ. Ces fonds apparaissent comme étant détenus en fiducie et comme des soldes de trésorerie grevés d'une affectation dans l'état de la situation financière de la Société.

Ces transferts de fonds sont effectués dans le cours normal des activités. Le transfert de fonds du Fonds pour la protection de l'enfance au Fonds des immobilisations se rapporte aux immobilisations achetées à l'origine par le Fonds pour la protection de l'enfance et aux remboursements de capital effectués par le Fonds à l'égard d'un prêt pour immobilisations. Le transfert de fonds entre le Fonds des immobilisations et le Fonds de la Société se rapporte au gain réalisé sur la vente d'immobilisations, lequel a été contrebalancé par les paiements que le Fonds de la Société a effectués pour les immobilisations, que ce soit dans le cadre d'un achat d'immobilisations, d'une mise de fonds, d'un remboursement des actifs acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition ou d'un paiement de capital sur des prêts pour immobilisations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, comme l'indique le tableau ci-après. La charge d'amortissement est constatée dans le Fonds des immobilisations.

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée d'utilité</u>
Terrains	—
Immeuble	De 20 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Matériel téléphonique	5 ans
Matériel	8 ans
Véhicules	7 ans
<u>Améliorations extérieures</u>	<u>10 ans</u>

Comptabilisation des produits

Les apports affectés à des activités générales sont reportés et comptabilisés à titre de produits du Fonds pour la protection de l'enfance pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté approprié lorsqu'ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le Fonds de la Société pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dotations sont comptabilisées à titre de produits dans le Fonds de la Société lorsqu'elles sont reçues. Le revenu de placement est comptabilisé dans les produits du Fonds de la Société selon la comptabilité d'exercice. Les produits provenant des subventions sont reportés et comptabilisés à titre de produits du Fonds pour la protection de l'enfance lorsque les charges admissibles sont engagées.

Apports de services et de biens

Le travail de la Société dépend en partie des services de bénévoles. Ces services bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers en raison de la difficulté liée à l'évaluation de leur juste valeur.

Les apports de biens sont comptabilisés dans les états financiers. Des membres de la collectivité et des entreprises fournissent des ressources non monétaires à la Société pour l'aider à accomplir sa mission. Les apports de biens, qui auraient autrement été payés par la Société, sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'ils sont fournis. La valeur de ces dons en nature, évaluée au moyen de la juste valeur marchande de biens similaires, s'est élevée à 16 980 \$ (10 700 \$ en 2021) et est comprise dans les dons à l'état des résultats et l'état de l'évolution des soldes des fonds.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Ces estimations sont revues périodiquement, et lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés au cours de la période pendant laquelle ils deviennent connus. L'amortissement des immobilisations et le calcul des charges à payer comptent parmi les éléments importants qui nécessitent des estimations de la direction.

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Conformément au chapitre SP 3450, INSTRUMENTS FINANCIERS, tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont inclus dans l'état de la situation financière et évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti en fonction des caractéristiques de l'instrument et des choix de méthodes comptables de la Société. Les instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière de la Société sont classés comme suit :

<u>Instrument financier</u>	<u>Classement</u>
Trésorerie	Coût amorti
Placements	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Avances de la province de l'Ontario	Coût amorti
Fonds en fiducie	Coût amorti
<u>Emprunts bancaires</u>	<u>Coût amorti</u>

La Société évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

Ensuite, elle évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

La dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti est comptabilisée lorsque le montant de la réduction de valeur est établi avec une précision suffisante et qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à un recouvrement. Les actifs financiers sont donc réduits à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats.

3. Contrats avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

La Société a conclu des contrats de service avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Les contrats exigent notamment la préparation d'un rapport annuel de rapprochement, lequel doit suivre les lignes directrices du Ministère et présenter un sommaire par service des produits, des charges, des excédents et des déficits qui se rapportent au contrat. L'excédent (le déficit) à présenter au Ministère sera différent de l'excédent (du déficit) du Fonds pour la protection de l'enfance, puisque les critères de présentation de l'information financière sont différents, ce qui crée des différences temporaires. L'excédent des produits sur les charges dans le Fonds pour la protection de l'enfance, après le transfert vers le Fonds des immobilisations, se chiffre à 214 668 \$ (3 038 698 \$ en 2021). L'excédent à présenter au Ministère s'établit à 120 254 \$ (excédent de 4 955 390 \$ en 2021). Une partie de l'excédent de 2021 a été affectée au remboursement de la dette historique (3 070 451 \$). L'excédent de 2022 et l'excédent restant de 1 884 939 \$ de 2021 seront remis au Ministère, et une tranche sera placée dans le Fonds pour un budget équilibré de la Société (note 16).

4. Placements

Les placements comportent des certificats de placement garanti et des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes de respectivement 2 136 585 \$ (2 200 749 \$ en 2021) et 180 844 \$ (180 364 \$ en 2021). Les placements dans des certificats de placement garanti qui arrivent à échéance dans plus d'un an sont présentés dans les placements à long terme. Les placements du Fonds de défense juridique de 140 060 \$ (139 062 \$ en 2021) sont comptabilisés à titre de placements dans le fonds de fonctionnement. Les dates d'échéance se situent entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2024. Les taux d'intérêt s'établissent dans une fourchette de 0,62 % à 2,88 %.

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	1 491 250	—	1 491 250
Immeuble	11 797 462	4 745 381	7 052 081
Matériel informatique	1 691 141	1 548 162	142 979
Logiciels	486 419	406 340	80 079
Matériel	718 874	686 790	32 084
Véhicules	93 736	52 557	41 179
Améliorations extérieures	596 020	552 710	43 310
	16 874 902	7 991 940	8 882 962

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	1 686 250	—	1 686 250
Immeuble	12 291 396	4 748 324	7 543 072
Matériel informatique	1 625 926	1 341 020	284 906
Logiciels	486 419	357 136	129 283
Matériel	761 162	697 373	63 789
Véhicules	93 736	45 694	48 042
Améliorations extérieures	554 155	554 155	—
	17 499 044	7 743 702	9 755 342

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis d'un coût de 0 \$ (565 485 \$ en 2021) ont été sortis du bilan étant donné qu'ils ne sont plus en usage.

6. Dette bancaire

À la clôture de l'exercice, la Société n'avait rien à payer sur sa marge de crédit (0 \$ en 2021). La marge de crédit, dont la limite est de 1 750 000 \$, est remboursable à vue et porte intérêt au taux préférentiel.

7. Fonds du REEE en fiducie

La Société reçoit des fonds déterminés de l'Agence du revenu du Canada pour les enfants pris en charge et établit des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE ») individuels conformément à la directive du Ministère. Ces fonds sont détenus jusqu'à ce que les conditions d'admissibilité soient remplies.

Les fonds non transférés totalisant 516 650 \$ (469 139 \$ en 2021) sont grevés d'une affectation et sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'un REEE soit enregistré pour chaque enfant qui y est admissible. Ces montants font partie de la trésorerie du Fonds pour la protection de l'enfance.

En 2022, un montant de 142 600 \$ (218 840 \$ en 2021) a été transféré au fournisseur de REEE pour cotiser dans les régimes individuels des enfants. À la clôture de l'exercice 2022, l'agence a parrainé 513 REEE (515 REEE en 2021) et cotisé un total de 2 321 079 \$ (2 380 479 \$ en 2021), compte non tenu des subventions gouvernementales. Les REEE individuels ne sont pas inclus dans les états financiers de la Société.

8. Fonds de la Subvention éPOE en fiducie

Le Fonds de la subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (« éPOE ») en fiducie constitue des fonds d'épargne à verser aux jeunes pris en charge. Au cours de l'exercice, 96 782 \$ (99 768 \$ en 2021) ont été transférés dans les comptes d'épargne des enfants. Les fonds d'épargne sont versés aux jeunes admissibles pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils cessent d'être pris en charge. Ces fonds sont inclus dans la trésorerie du Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants.

9. Fonds de défense juridique en fiducie

Au cours de l'exercice précédent, l'association des familles d'accueil de la Société d'aide à l'enfance de Hamilton a transféré des fonds à la Société. Ces fonds sont grevés d'une affectation et constituent des apports volontaires que certaines familles d'accueil ont fournis entre 1997 et 2007. L'objectif de ce fonds est d'aider financièrement les parents de familles d'accueil qui doivent engager des frais juridiques à la suite d'une accusation grave, d'une action civile ou d'une accusation criminelle en lien avec les enfants placés en famille d'accueil durant la période où les membres contribuaient au fonds. Les fonds ont été investis dans des certificats de placement garanti et sont présentés dans le poste de placements du fonds de fonctionnement dans les états financiers de la Société. Aucun retrait de fonds n'a été fait au cours de l'exercice.

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Emprunts bancaires

	2022	2021
	\$	\$
Emprunt remboursable à vue obtenu de la CIBC, taux d'intérêt fixe de 3,84 %, remboursable en versements mensuels de 27 771 \$ intérêts compris, échéant en 2023	1 019 144	1 307 239
Emprunt remboursable à vue obtenu de la CIBC, taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,75 %, remboursable en versements mensuels de 1 280 \$ plus intérêts, échéant en 2024	—	50 800
Emprunt remboursable à vue obtenu de la CIBC, taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,75 %, remboursable en versements mensuels de 1 334 \$ plus intérêts, échéant en 2025	—	69 248
	1 019 144	1 427 287

Au cours de l'exercice, deux emprunts ont été remboursés en totalité.

À titre de garantie de ces emprunts, la Société a accordé une hypothèque accessoire d'un montant de 5 millions de dollars grevant l'immeuble situé au 26 Arrowsmith, à Hamilton.

Le calendrier de remboursement de capital se résume comme suit :

	\$
2023	299 443
2024	719 701
	1 019 144

Des intérêts totalisant 45 842 \$ (70 571 \$ en 2021) découlant des emprunts bancaires ont été comptabilisés dans l'état des résultats.

11. Fonds grevés d'une affectation interne

Le produit net de la vente du foyer d'accueil de Kenilworth (634 984 \$) a été placé dans un fonds grevé d'une affectation interne devant servir à des dépenses en immobilisations futures. Le conseil d'administration doit donner son approbation pour permettre l'utilisation de ces fonds.

12. Fonds grevés d'une affectation externe

Les montants fournis en apports à ces fonds et les montants provenant de ceux-ci sont grevés d'une affectation par l'apporteur.

	2022	2021
	\$	\$
Fonds pour la protection de l'enfance	(93 551)	(308 219)
Fonds de la prestation ontarienne pour enfants	319 444	348 991
Fonds de la Société	84 649	90 649
	310 542	131 421

En plus de ces restrictions et de celles indiquées à la note 2, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires impose des restrictions sur les immobilisations de la Société. Parmi les modalités d'obtention d'une aide financière pour les projets de construction figure l'exigence d'obtenir l'approbation écrite du Ministère avant toute vente de terrain ou d'immeuble. En outre, comme condition à cette approbation, le ministre peut toucher une tranche des revenus. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires détient une participation dans l'immeuble de la Société situé au 26 Arrowsmith Road, à Hamilton, en Ontario, laquelle est proportionnelle à son apport au principal initial et aux subventions subséquentes relativement aux paiements de l'hypothèque.

13. Engagements

a) *Ententes sur les régimes de retraite*

Au nom de son personnel, la Société cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime de retraite interentreprise. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées, lequel définit le montant des prestations que recevront les employés à la retraite en fonction des années de service et des taux de salaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, selon le niveau de revenus, les taux de cotisation se sont chiffrés entre 9,0 % et 14,6 %. Pour 2022, les charges au titre des cotisations se sont établies à 2 181 875 \$ au 31 mars 2022 (2 063 692 \$ en 2021), lesquelles sont comprises dans l'état des résultats.

b) *Engagements découlant de contrats de location*

La Société a conclu des contrats de location pour du matériel de bureau dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2027. Les paiements locatifs futurs s'établissent à 72 197 \$ et doivent être versés selon le calendrier suivant :

	\$
2023	18 774
2024	18 774
2025	18 774
2026	15 737
2027 et par la suite	138

14. Passifs éventuels

- a) Dans le cours normal des activités, la Société fait l'objet de plusieurs réclamations. Même s'il est impossible de déterminer avec certitude le dénouement de ces réclamations au 31 mars 2022, la Société estime qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.
- b) La Société a fourni un emprunt à vue en échange d'une lettre de garantie de 800 000 \$. La lettre de garantie se veut une sûreté pour ADP, le fournisseur des services de paie.

15. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des placements, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer, des avances de la province de l'Ontario et des fonds en fiducie se rapproche de leur juste valeur en raison de la période d'échéance relativement courte des instruments. La juste valeur des emprunts bancaires ne diffère pas considérablement de leur valeur comptable, puisqu'ils portent intérêt à des taux variables ou fixes et comportent des conditions de financement similaires à celles qui sont actuellement à la disposition de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que l'excédent des produits sur les charges de la Société soit exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et au degré de volatilité de ces taux. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt en raison des variations du taux préférentiel du fait que la plupart de ses emprunts portent intérêt à des taux variables. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

15. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière du fait qu'une contrepartie à un instrument financier manque à son obligation. La Société est exposée au risque de crédit en raison de ses débiteurs. Aux 31 mars 2022 et 2021, la Société n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Les passifs à court terme et les déficits exposent la Société au risque d'illiquidité. La Société gère son risque d'illiquidité en surveillant de près ses activités de trésorerie au moyen d'une analyse détaillée de son budget et en obtenant des avances auprès du Ministère en cas de besoin.

Il n'y a eu aucun changement important depuis l'exercice précédent à l'égard de l'exposition à d'autres types de risque ou dans les politiques, les procédures ou les méthodes utilisées pour évaluer le risque connexe.

16. Fonds pour un budget équilibré

En 2014, le Ministère a annoncé la création d'un Fonds pour un budget équilibré afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter leurs obligations de tenir un budget équilibré et à gérer les risques associés au processus de planification budgétaire pluriannuelle. Les fonds reçus en excès des charges engagées doivent être remboursés au Ministère. Les excédents remboursés peuvent s'ajouter au Fonds pour un budget équilibré de la Société. En 2021, le Ministère a déclaré que les excédents générés par les agences qui détiennent une dette historique doivent être utilisés pour réduire le déficit accumulé, et ce, jusqu'à ce que le déficit accumulé atteigne zéro. Une fois le déficit historique accumulé remboursé, la moitié de l'excédent sera déposée dans le Fonds pour un budget équilibré administré par le Ministère et l'autre moitié sera placée dans le Fonds pour un budget équilibré de la Société.

Les sociétés individuelles peuvent accéder à leur solde conformément aux lignes directrices sur le Fonds pour un budget équilibré qui ont été établies par le Ministère. Les montants déposés dans le Fonds pour un budget équilibré arrivent à échéance après une période de trois ans. Les montants expirés seront ajoutés au Fonds pour un budget équilibré administré par le Ministère.

En 2020, l'excédent de 1 819 935 \$ présenté au Ministère a été ajouté au Fonds pour un budget équilibré administré par le Ministère.

En 2021, cet excédent s'est établi à 4 955 390 \$. L'excédent servira à réduire la dette historique accumulée de 3 070 451 \$, le solde de 1 884 939 \$ devant être remboursé au Ministère. Une tranche correspondant à 50 % de cette somme ou 942 470 \$ sera placée dans le Fonds pour un budget équilibré de la Société.

En 2022, l'excédent présenté au Ministère s'est établi à 120 254 \$, lequel doit lui être remboursé. Une tranche correspondant à 50 % de cette somme ou 60 127 \$ sera placée dans le Fonds pour un budget équilibré de la Société.

Exercice	Apports (Retraits) \$	Échéance	Solde à la clôture de l'exercice \$
2019/2020	1 819 935	31 mars 2023	1 819 935
2020/2021	942 470	31 mars 2024	2 762 405
2021/2021	60 127	31 mars 2025	2 822 532

La Société d'aide à l'enfance de Hamilton
Tableau 1 – Produits et charges – Subventions à des fins spéciales

Exercice clos le 31 mars 2022

				2022	2021
	Préparation à l'indépendance	Wendy's Wonderful Kids	Programme de liaison en matière d'éducation	COVID Santé mentale	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Subventions					
Fondation Dave Thomas	—	85 000	—	—	85 000
Centre Lynwood Charlton	—	—	—	18 095	256 905
Province de l'Ontario	43 492	—	107 561	—	177 871
Recouvrements	—	32 282	3 185	—	34 184
	43 492	117 282	110 746	18 095	553 960
Charges					
Salaires	43 492	85 957	84 120	—	213 569
Avantages sociaux	—	27 448	25 636	—	53 084
Frais de déplacement	—	3 876	330	—	7 395
Services acquis pour des clients	—	—	660	—	167 338
Besoins personnels des clients	—	—	—	18 095	153 840
	43 492	117 282	110 746	18 095	553 960